

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

SYNTHESE

artefact urbanisme sàrl  
Av. de la Gare 14, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35 artefact.urbanisme@bluewin.ch  
Date: 10.12.2013 Format: 70 x 105 cm DAD: MapInfo 11.5 Données cadastrales diffusées par: Pascal Bongard SA Echelle: 1:5'000

LEGENDE

TYPES DE ZONES

- ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZONE D'HABITATION RURALE
- ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZONE MIXTE HABITATION / ACTIVITE
- ZONE SPECIALE SWINGOLF
- ZONE D'INTERET GENERAL
- ZONE D'ACTIVITE
- ZONE D'ACTIVITE EQUESTRE
- ZONE AGRICOLE
- AIRE FORESTIERE

MESURES D'AMENAGEMENT

- PLAN D'EQUIPEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- PAD "CHAMP DES PIERRES" APPROUVE PAR ACE DU 29.06.1993
- LIMITE DE CONSTRUCTION A LA FORET
- ESPACE NECESSAIRES RESERVE AUX COURS D'EAU, A MESURER A L'AXE DU LIT
- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

MESURES DE SAUVEGARDE

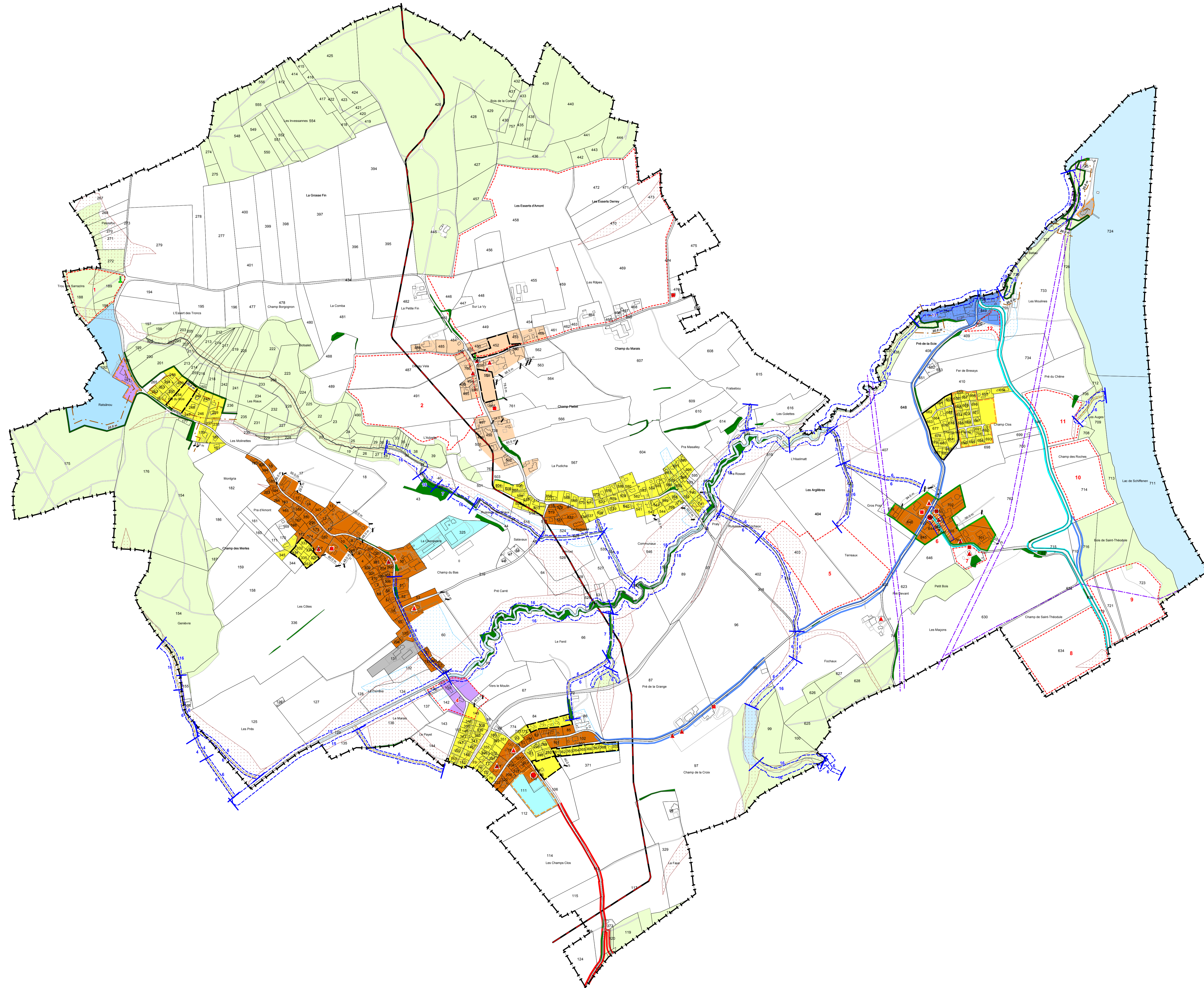
- OBJET IVS CATEGORIE I
- OBJET IVS CATEGORIE II
- OBJET IVS CATEGORIE III
- ELEMENTS DU PAYSAGE ROUTIER SELON IVS

MESURES DE PROTECTION

- BIENS CULTURELS, IMMEUBLES PROTEGES: CATEGORIE 1 CATEGORIE 2 CATEGORIE 3
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
- PERIMETRE DU SITE CONSTRUIT A PROTEGER
- ESPACE LIBRE SIGNIFICATIF
- HAIES (voir RCU art. "Éléments paysagers protégés")

INFORMATIONS INDICATIVES

- LIGNE H.T. GROUPE "E"
- GAZODUC
- COURS D'EAU / ETANGS
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX
- SITE POLLUE: N° SIPO CONSULTER LE GUICHET CARTOGRAPHIQUE DU CANTON DE FRIBOURG : www.geo.fr.ch  
2175-2026 THEME: ENVIRONNEMENT / SITES POLLUES
- LIMITE COMMUNALE
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS LIES AUX CRUES - SYNTHESE
- PERIMETRES ETUDES LIES AUX DANGERS DE CRUES



Plan approuvé  
par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions  
le 7 avril 2011

Modifications mises à l'enquête publique  
par parution dans la feuille officielle du canton de Fribourg  
N° 20 du 17 mai 2013 et du N° .....du .....

Adopté par le Conseil Communal de La Sonnaz

le: .....

Le Syndic

La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement  
et des constructions

le: .....

Le Conseiller d'Etat Directeur